



Mur de séparation/soutènement

Par **Michca**, le **07/03/2023** à **09:11**

J ai un mur de clôture/soutènement privatif séparant ma propriété du jardin du voisin. Ce voisin a enlevé au fil des années toutes les pierres du talus d origine contre lequel ce mur était adossé et maintenant les fondations du mur sont à nu et par endroit ne reposent plus sur le sol qui s est complètement affaissé.

Ce voisin est décédé et les héritiers, à qui j ai demandé réparation sans succès, ont vendu le terrain sans signaler à l acquéreur le litige qui nous opposait.

J ai dû prendre un avocat qui me conseille de passer ce mur en mitoyenneté et prendre à ma charge la moitié de la réfection du mur, l autre moitié serait à la charge du nouveau propriétaire.

Je trouve cela aberrant sachant que je ne suis pas responsable de cette dégradation, ni même le nouveau propriétaire mais à lui de se retourner vers les anciens propriétaires.

Qu en pensez vous ?